



## Écho des villes

alcoolisées dont l'activité cause un trouble à l'ordre, à la tranquillité ou à la sécurité publics.

Actuellement, lorsque le fonctionnement d'un débit de boissons est à l'origine d'un trouble à l'ordre public, le préfet peut en ordonner la fermeture administrative ; et depuis la loi de 2003

relative à la sécurité intérieure, il en va de même pour les établissements de vente d'aliments à emporter comme les sandwicheries. Cet amendement permet d'étendre cette possibilité aux épiceries qui restent ouvertes la nuit en vendant des boissons alcoolisées. ■

## Nîmes : LABEL ROUTE livre sans polluer



*Pour faire suite au vif succès qu'a rencontré la première plateforme éco-logistique urbaine en Languedoc-Roussillon, Label Route, inaugure une nouvelle structure nîmoise.*

Label Route est une création du groupe coopératif Replac (société coopérative d'intérêt collectif), elle est spécialisée dans l'éco-distribution et permet de faciliter l'acheminement des marchandises tout en réduisant la circulation et la pollution en ville.

Pour cela un stock « tampon » des marchandises destinées aux clients de Nîmes et de l'Hérault est conservé sur la plateforme où sont préparées

les commandes qui sont acheminées vers les clients lors de ses tournées de livraison ou en course dédiée.

Le bénéfice pour l'entreprise cliente est :

- Réduction de son délai de livraison,
- Réduction de l'unité minimum de livraison,
- Réduction sensible de ses coûts de livraison,
- Réduction de son impact écologique et amélioration de son image.

Pour répondre à ce dernier objectif, Label Route s'est équipé en véhicules écologiques, dont des véhicules électriques seuls autoriser à circuler en zone piétonne toute la journée et des véhicules à gaz pour les autres destinations. Les conditions de livraison ont été optimisées en terme de coût, de délais et de nombre de véhicules circulant en centre-ville.

Pour en savoir plus :  
[www.replac.fr/fr/label-route](http://www.replac.fr/fr/label-route) ■



## VIENT DE PARAÎTRE

### « Boîte à outils Copro » proposée par le Grand Toulouse

Le Grand Toulouse, dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH), participe à la réhabilitation des copropriétés. Depuis trois ans, un dispositif de veille et de prévention a été confié à l'ADIL 31 destiné à favoriser la



bonne gestion et le dynamisme de ces ensembles immobiliers. Les conseils syndicaux bénéficient ainsi de formation sur le fonctionnement de la copropriété. Une revue d'actualité juridique est communiquée régulièrement à chaque syndic. La mission consiste également à favoriser l'intégration et l'implication des nouveaux acquéreurs en leur expliquant le fonctionnement des différentes instances de la copropriété. Des réunions d'accueil sont organisées et à cette occasion, un petit livret spécifique est distribué à chaque copropriété. D'autres actions sont mises en place comme la création d'une boîte à outils. Cette «boîte à outils» a pour objectif de réunir les conseils et informations relatifs au bon fonctionnement des copropriétés. Elle s'adresse aux instances de la copropriété ainsi qu'à tous les acteurs qui interviennent dans ce domaine (syndics, conseillers syndicaux, copropriétaires, locataires).

Elle se présente sous forme de fiches classées en trois rubriques :

- **Vivre ensemble** : cette première partie est un retour d'expériences, une collecte de données locales et d'initiatives menées dans les copropriétés visant à améliorer la vie quotidienne des résidents (convivialité, respect, lutte contre le vandalisme).
- **Bien gérer** : ce chapitre donne des informations légales et réglementaires sur les problématiques les plus courantes des copropriétés (la gestion des impayés de charges, les économies d'énergie, les véhicules abandonnés...).
- **Mieux communiquer** : cette partie apporte des éclaircissements sur le « qui fait quoi » de la copropriété de façon à favoriser la communication entre les différents acteurs. Syndic, syndicat des copropriétaires, conseil syndical et copropriétaires sont présentés et leurs rôles respectifs sont définis afin que chacun puisse agir dans son domaine de compétence.

À noter que dans cette rubrique, plusieurs fiches sont consacrées aux nuisances sonores et aux solutions à mettre en œuvre pour une meilleure entente entre voisins.

Document téléchargeable sur : [www.grandtoulouse.org](http://www.grandtoulouse.org)